

Réunion du 7 janvier 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

**N° CP/2013/8 - Administration générale - 5**  
**Déplacement d'une délégation au Salon international de l'agriculture (SIA) et au Salon international du machinisme agricole (SIMA) à PARIS - Mandat spécial**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général, composée de cinq conseillers généraux, accompagnés de trois fonctionnaires du Département, pour se rendre les 27 et 28 février 2013 à PARIS au Salon international de l'agriculture (SIA) et au Salon international du machinisme agricole (SIMA), à l'invitation de la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin
- approuve la liste nominative des conseillers généraux et des agents départementaux concernés par cette mission, jointe en annexe
- approuve la prise en charge par le budget départemental des frais générés par ce mandat, d'un montant maximal de 2 640 € TTC.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130107-74064-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 18/01/13